

Ministre de l'Economie et des Finances

S.E. EL Moctar OULD DJAY

Nouakchott, Mauritanie

19 décembre 2018

Candidature de la Mauritanie à la Fisheries Transparency Initiative (FiTI)

Excellence, Monsieur le Ministre,

Le 12 décembre 2018, j'ai reçu la demande officielle de Candidature de la Mauritanie à l'Initiative pour la Transparence dans le Secteur de la Pêche (FiTI). Par cela, la Mauritanie est devenue le premier pays à soumettre sa demande de Candidature au Conseil d'Administration International de la FiTI. Cette Candidature représente un jalon pour la FiTI, initiative que la Mauritanie a soutenu depuis ses débuts.

La demande de Candidature a été présentée lors de la 5^{ème} réunion du Conseil d'Administration International de la FiTI par Mme Nedwa Nech, Membre du Conseil d'Administration International de la FiTI (groupe de la société civile) et Membre du Groupe National Multipartite FiTI en Mauritanie.¹ La réunion a eu lieu les 12-13 décembre à Berlin/Allemagne. Après des délibérations importantes au sein du Conseil d'Administration, je suis heureux de vous annoncer que le Conseil a approuvé cette demande de Candidature, faisant de la Mauritanie le premier pays à obtenir le statut de pays **Candidat à la FiTI**. Le Conseil d'Administration s'est montré satisfait de la précision de la demande de Candidature, qui reflète le travail consciencieux et ardu du Groupe National Multipartite FiTI dans le processus de mise en œuvre des étapes d'adhésion à la FiTI (en conformité avec le Standard de la FiTI, Section A). Le Conseil d'Administration salue également la transparence du processus, qui a entre autres été assurée en publiant tous les documents importants de la FiTI sur des sites internet ministériels. La réalisation, avec succès, de ces exigences d'adhésion a contribué à poser des fondations solides pour permettre à la Mauritanie d'engager les prochaines étapes du processus FiTI : des évaluations régulières concernant l'accessibilité au public et l'exhaustivité de l'information relative au secteur de la pêche, en conformité avec toutes les exigences du Standard FiTI. Ainsi, la FiTI appuiera les autorités mauritaniennes en vue de développer et de renforcer leurs propres systèmes de collecte et de publication des informations liées à la pêche, d'une manière qui soit exhaustive et accessible.

Au nom du Conseil d'Administration, je souhaite vous adresser mes félicitations, à vous ainsi qu'au Groupe National Multipartite FiTI, pour cette importante réalisation.

¹ En conformité avec le Code de Conduite Mondial de la FiTI, Mme Nedwa Nech n'a pas participé au processus de prise de décision concernant la demande de Candidature de la Mauritanie

Cependant, je souhaite porter à votre attention deux éléments importants qui ont été soulevés par le Conseil d'Administration lors des délibérations autour de la Demande de Candidature de la Mauritanie.

Tout d'abord, le Conseil d'Administration a émis des réserves quant à la composition du groupe de parties prenantes des professionnels du secteur de la pêche, qui est exclusivement composé de représentants de la Fédération Nationale des Pêches (FNP).

Le Standard de la FiTI (*Section A.4. – Groupe National Multipartite FiTI*) affirme que pour chaque groupe de parties prenantes représenté dans le Groupe National Multipartite FiTI, *“il est recommandé que le processus de nomination prenne en compte le fait qu’une représentation pluraliste et diverse est souhaitable »*.

Bien que le Groupe National Multipartite ait eu l'intention d'inclure tous les segments du secteur mauritanien du secteur de la pêche, le Groupe a justifié sa décision d'inclure exclusivement des représentants de cette fédération par l'argument que la FNP est la seule organisation enregistrée au Patronat². Toutefois, le Conseil d'Administration International a affirmé que, sur la base du Principe d'inclusion qui est au cœur de la FiTI, le processus de nomination du Groupe National Multipartite devrait inclure toutes les organisations professionnelles, que celles-ci aient ou non reçu une accréditation officielle des autorités.

Sur la base de ces délibérations, le Conseil d'Administration International de la FiTI a requis les **deux modifications suivantes**, qui devront être mises en œuvre par la Mauritanie :

- (1) La composition actuelle du groupe de parties prenantes des professionnels de la pêche au sein du Groupe National Multipartite (telle que définie dans la Liste des Membres du Groupe National Multipartite)³ devra être amendée et ouverte à des représentants d'autres organisations professionnelles de pêche en Mauritanie. Ceci devra être mis en œuvre au cours de l'année 2019 ; et**
- (2) Pour les représentants de la FNP qui continueront de siéger au sein du Groupe National Multipartite, leur organisation de base devra être précisée dans la liste en plus de leur affiliation à la FNP (ex : [Nom de l'organisation de base], membre de la FNP).**

En deuxième lieu, le Conseil d'Administration a exprimé son insatisfaction quant à la réception tardive de la demande de Candidature, qui a été reçue la veille de la réunion. Ce court délai n'a pas permis aux Membres du Conseil d'Administration d'examiner en détail la demande de Candidature et d'obtenir des informations complémentaires de la part de leurs groupes respectifs de parties prenantes. Considérant les efforts manifestes de la Mauritanie dans le processus de

² Voir demande de Candidature de la Mauritanie, page 10

³ Voir “Liste des membres du Groupe National Multipartite” disponible sur <http://www.peches.gov.mr/documents-fiti> (dernier accès 18 décembre 2018)

mise en œuvre des étapes d'adhésion, ainsi que le fait qu'aucun des Membres n'a exprimé de préoccupations notables (excepté la composition du Groupe National Multipartite, mentionnée précédemment) concernant les six étapes d'adhésion franchies par la Mauritanie, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas retarder sa décision concernant le Statut de la Mauritanie et d'officialiser son Statut de Pays Candidat à la FiTI. Il convient cependant de percevoir cette décision comme une circonstance exceptionnelle visant à encourager la Mauritanie à poursuivre ses efforts en vue de devenir un pays Conforme à la FiTI.

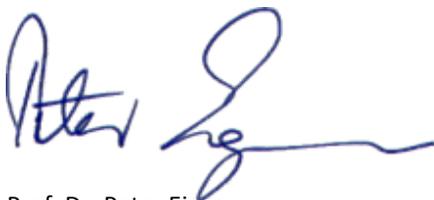
Le Conseil d'Administration a pris la décision qu'à l'avenir, il sera requis des pays que ceux-ci soumettent leur demande de Candidature au moins une semaine avant une réunion du Conseil d'Administration International. Dans les cas où ce délai de serait pas respecté, tout dossier de Candidature sera reporté à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Excellence, une fois de plus, je souhaite vous adresser les félicitations du Conseil d'Administration International de la FiTI à vous et aux acteurs de la FiTI en Mauritanie pour votre réalisation, qui est un pas important de la Mauritanie en vue d'atteindre de maintenir un haut niveau de transparence dans la gestion du secteur de la pêche maritime et des activités des opérateurs.

Selon le Standard FiTI, le Groupe National Multipartite doit publier son premier rapport FiTI dans l'année suivant l'année de l'obtention par son pays du Statut de pays Candidat à la FiTI (Standard FiTI, Section B.2.2).

Nous sommes heureux à l'idée de continuer de travailler avec vous lors de la prochaine phase de la FiTI et nous attendons avec grand intérêt de recevoir le premier rapport FiTI Mauritanie en 2019 (basé sur les données de 2018). Je vous souhaite plein succès pour la poursuite du processus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Prof. Dr. Peter Eigen

Président du Conseil d'Administration International de la FiTI